

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 10 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 10 novembre 2025 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Mireille Langlois, Lynda Desbois et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2025-11-259

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements d'octobre 2025
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer d'octobre 2025
7. Dépôt des états des revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements de factures
11. Budget révisé de l'OMH de Port-Daniel-Gascons
12. Demande de prix – sortie de l'eau des quais flottants
13. Demande de dérogation mineure 2025-06
14. Demande de modification du schéma d'aménagement relativement à l'affectation forestière dans le secteur de Clemville
15. Demande de financement temporaire – règlement 2025-03 décrétant des dépenses en immobilisations
16. Autorisation de la tenue de la soirée Noël des employé(e)s municipaux au bâtiment Centre Plein Air La Souche
17. Concours de Noël - photos d'arbres de Noël intérieurs
18. Service exceptionnel de remplissage de puits privé – réduction temporaire de tarif (sécheresse 2025)
19. Affaires nouvelles
20. Période de questions
21. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-11-260

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 soit adopté tel que présenté aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-11-261 5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS D'OCTOBRE 2025

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que pour la période d'octobre 2025: la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #917158 à #917201 au montant de 184 125.09\$, #918543 à #918701 au montant de 77 941.29\$, la liste des prélèvements portant les numéros #902405 à #902468 au montant de 299 254.46\$ et les dépôts directs #2571 à #2615 au montant de 3 073 570.42 \$, le tout pour un grand total de 3 634 891.26\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2025-11-262 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2025

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer d'octobre 2025 au montant de 118 525.08\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2025-11-263 7. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu unanimement que les états des revenus et dépenses 2025 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

- La guignolée 2025; formulaire de demande de paniers de Noël

2025-11-264 9. DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants pour un montant total de 950\$:

- La Ressource d'aide aux personnes handicapées : 200\$
- Épilepsie Gaspésie sud : 100\$

- Légion Canadienne de Chandler (jour du souvenir) : 50\$
- Légion Canadienne de New-Carlisle (jour du souvenir) : 50\$
- Club de patinage artistique du Rocher-Percé : 250\$
- CISSS (pour la fondation de l'hôpital, dégustation des produits du terroir) : 300\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-11-265

10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- FQM Assurance : facture reliée au renouvellement d'assurance
 - Renouvellement d'assurance combinée et renouvellement de police assurance automobile (facture 21213) au montant de 163 109.78\$
 - Renouvellement d'assurance accident pompiers (facture 21072) au montant de 626.75\$. Ces factures seront inscrites au budget 2026.
- Fédération Québécoise des Municipalités : facture reliée au renouvellement d'adhésion pour 2026 au montant de 2 208.96\$, avant taxes. Cette facture sera inscrite au budget 2026.
- Englobe Corp. : facture reliée au contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées (secteur Gascons) au montant de 50 317.50\$, avant taxes. Cette facture sera inscrite au règlement 2025-01.
- Tetra Tech QI Inc. :
 - facture reliée à la surveillance des travaux (honoraires professionnels) dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 382 427.98\$, avant taxes.
 - Facture reliée aux honoraires professionnels dans le cadre de la réfection des rues : Clemville, Fitzgerald, Dea et le stationnement du CPE au montant de 14 630\$, avant taxes. Cette facture sera inscrite au règlement 2025-03.
 - Facture reliée aux honoraires professionnels dans le cadre du projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées - secteur Gascons au montant de 2 129.57\$, avant taxes. Cette facture fait partie du programme PRIMEAU et sera inscrite au règlement 2025-01.
- PG Solutions Inc. : factures (3) reliées au contrat d'entretien et soutien des applications du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 pour un total de 15 772\$, avant taxes :
 - Contrat d'entretien et soutien des différentes applications au montant de 14 318\$, avant taxes
 - Contrat d'entretien et soutien de suite Accès-cité Territoire au montant de 1 170\$, avant taxes
 - Licence antivirus Bitdefender Cloud Security au montant de 284\$, avant taxes
- Groupe Conseil UDA Inc. : facture reliée à la rédaction d'un rapport dans le cadre de l'analyse de la vulnérabilité de l'installation de production d'eau potable au montant de 4 000\$, avant taxes;
- Action Progex Inc. : facture reliée au projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons pour le versement du décompte progressif no 4, au montant de 4 683 742.36\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2025-11-266 11. BUDGET RÉVISÉ 2025 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Port-Daniel-Gascons.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-11-267 12. DEMANDE DE PRIX – SORTIE DE L'EAU DES QUAIS FLOTTANTS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Construction Jean & Robert pour la sortie de l'eau des quais flottants au montant de :

Port-Daniel : 2 998.53\$, avant taxes
Anse-à-la-Barbe : 3 339.26\$, avant taxes

Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-11-268 13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-06

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la demande de dérogation mineure 2025-06 telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-11-269 14. DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RELATIVEMENT À L'AFFECTATION FORESTIÈRE DANS LE SECTEUR DE CLEMVILLE

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, monsieur François Beaudin ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une demande de modification de zonage pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée dans la zone 62-F;

CONSIDÉRANT QUE la zone 62-F autorise uniquement les résidences de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE le lot ciblé par la demande est situé dans la zone 62-F du plan de zonage. La zone 62-F se retrouve actuellement en affectation forestière au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation forestière au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé ne permet pas d'autoriser un tel usage au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire modifier son règlement de zonage afin d'autoriser les résidences, de part et d'autre, de la zone 64-H et ce, sur la route Briand;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire maintenir la classe d'usage «résidence de villégiature» tout en ajoutant la classe d'usage «habitation unifamiliale isolée et habitation unifamiliale jumelée»

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons demande à la MRC du Rocher-Percé de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin de pouvoir autoriser les habitations unifamiliales isolées et unifamiliales jumelées dans le secteur de Clemville.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-11-270

15. DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE – RÉGLEMENT 2025-03 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a adopté le règlement numéro 2025-03 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 000 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2025-03 le 19 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire au montant de 1 000 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins pour les travaux prévus au règlement d'emprunt numéro 2025-03, au montant de 1 000 000\$;

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents relatifs au financement temporaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-11-271

16. AUTORISATION DE LA TENUE DE LA SOIRÉE NOËL DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX AU BÂTIMENT CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE ET AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'UN CONTRAT AVEC LE RESTAURANT EXPLOITÉ PAR MADAME DORICE MORIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons désire tenir sa soirée de Noël annuelle pour les employés municipaux afin de souligner le travail accompli et de favoriser la cohésion de l'équipe;

ATTENDU QUE le bâtiment municipal Centre Plein Air La Souche comprend un restaurant exploité à titre personnel par Madame Dorice Morin, employée municipale occupant le poste d'agente administrative;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite utiliser les installations du bâtiment municipal et, le cas échéant, retenir les services du restaurant pour le repas ou le service traiteur lors de cet événement;

ATTENDU QUE conformément à la Règle 1 du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (décembre 2018), un employé doit éviter toute situation de conflit d'intérêts et s'abstenir d'avoir, directement ou indirectement, un contrat avec la Municipalité, sauf si la loi ou une résolution du conseil l'autorise;

ATTENDU QUE Madame Dorice Morin a divulgué la situation de conflit d'intérêts au directeur général et greffier-trésorier, conformément au Code d'éthique, et s'est engagée à ne participer à aucune étape de la planification, de la décision ni du paiement relatif à cet événement;

ATTENDU QUE la dépense envisagée représente un coût raisonnable, comparable à celui offert par d'autres fournisseurs du territoire, et que le conseil municipal estime qu'il est dans l'intérêt public de favoriser l'utilisation des infrastructures municipales et des ressources locales pour cet événement interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement :

- D'autoriser la tenue de la soirée de Noël des employé(e)s municipaux au bâtiment municipal au Centre Plein Air La Souche en décembre prochain, sous la responsabilité du directeur général et greffier-trésorier;
- D'autoriser, à titre exceptionnel, la conclusion d'un contrat de service de repas ou traiteur avec le restaurant exploité par Madame Dorice Morin;
- De constater la déclaration de conflit d'intérêts faite par Madame Dorice Morin et d'en consigner copie au dossier de la direction générale, conformément au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- D'ordonner que Madame Dorice Morin soit totalement écartée de toute décision, communication, approbation ou traitement administratif relatif à ce contrat;
- D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute facture nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-11-272 17. CONCOURS DE NOËL – PHOTOS D'ARBRES DE NOËL INTÉRIEURS

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu que le conseil municipal remettra des prix pour un concours de photos d'arbres de Noël intérieurs. Par un tirage au sort, un prix de 75\$ par district sera remis au gagnant/gagnante. La responsable de ce concours est madame Sylvie Blais

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-11-273 18. SERVICE EXCEPTIONNEL DE REMPLISSAGE DE PUITTS PRIVÉ – RÉDUCTION TEMPORAIRE DE TARIF (SÉCHERESSE 2025)

ATTENDU QUE plusieurs citoyens du territoire non desservis par le réseau d'aqueduc municipal éprouvent depuis l'été 2025 une pénurie d'eau importante en raison de la faible quantité de précipitations ;

ATTENDU QUE la situation persiste à l'approche de la saison hivernale, compromettant la capacité de certains ménages à disposer d'une quantité minimale d'eau pour leurs besoins essentiels d'hygiène et de salubrité ;

ATTENDU QUE la Municipalité, dans un souci de santé publique et de solidarité envers ses citoyens, a déjà autorisé le Service de sécurité incendie à effectuer, à titre exceptionnel, le remplissage de puits privés à l'aide du camion-citerne municipal ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'ajuster le tarif de ce service afin d'alléger le fardeau financier des contribuables tout en maintenant une contribution minimale pour couvrir une partie des coûts d'exploitation ;

ATTENDU QUE cette mesure est adoptée à titre exceptionnel et temporaire, dans un contexte de force majeure lié à la sécheresse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu :

1. D'autoriser le Service de sécurité incendie à poursuivre, à titre exceptionnel, le remplissage des puits privés de citoyens affectés par la sécheresse, sous réserve de la disponibilité du camion-citerne et du personnel municipal.

2. De fixer le tarif du service à 40 \$ taxes incluses par remplissage, à compter de l'adoption de la présente résolution et pour toute la durée de la mesure temporaire.
3. De préciser que ce tarif préférentiel, inférieur au coût réel d'opération, est accordé à titre humanitaire et exceptionnel, dans l'intérêt public et pour des motifs de santé et de salubrité.
4. De maintenir l'obligation pour chaque citoyen bénéficiaire de signer une décharge de responsabilité reconnaissant que :
 - la Municipalité n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, bris mécanique, contamination ou défectuosité pouvant survenir pendant ou après le remplissage ;
 - le service est offert à titre temporaire, exceptionnel et sans garantie de continuité ;
 - la Municipalité se réserve le droit de suspendre le service en tout temps, notamment pour des raisons de sécurité ou de disponibilité.
5. D'autoriser la direction générale et greffier-trésorier à administrer le service, percevoir les montants dus, conserver les décharges signées et tenir un registre de suivi des interventions effectuées.
6. Que la présente mesure demeure en vigueur jusqu'à ce que les conditions hydriques redeviennent normales ou, au plus tard, jusqu'au 31 mars 2026, à moins de résolution contraire du conseil

Adopté à l'unanimité des conseillers

19. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'a été ajoutée à la présente séance.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue à cette séance.

2025-11-274

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur François Beaudin propose la levée de la séance à 19h46

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier